

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 19/03/2018**

L'an deux mille dix-huit, le 19 mars à 21H, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 9 mars 2018

**Étaient présents** : MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – BANCO Sabine – CASSAGNOL Jérôme – CASTEL Jean-Claude – EL MEDDEB Taoufik – GAYRAUD Simone – MENDOZA Yves – PERRAMOND Katia – RUBIO Claude – VALERO Alain – VICENTE Angélique – ZENSZ Marie

**Absents excusés** : LOPEZ Suzanne (procuration à ARNAUD S.) – SALA Gilles (procuration à BARTHEZ G.)

**Secrétaire de séance** : Mme GAYRAUD Simone est désignée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Après examen du compte rendu de la séance précédente, approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la séance.

**1) CONVENTION AVEC LA CCRLCM POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LE SERVICE URBANISME DE LA COMMUNE DE LEZIGNAN-CORBIERES**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le renouvellement, pour l'année 2018, de la convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois. Celle-ci permet l'instruction des demandes de permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables portant division foncière et des certificats d'urbanisme pré-opérationnels par le service urbanisme de la ville de LEZIGNAN-CORBIERES.

Le coût de cette mise à disposition est répercuté en fin d'année à la commune par la CCRLCM selon les tarifs unitaires suivants (inchangés) :

- Permis de construire : 186 €
- Permis d'aménager : 335 €
- Déclaration préalable : 130 €
- Permis de démolir : 56 €
- Certificat d'urbanisme type b : 149 €
- Forfait assistance technique lors des opérations de récolement : 150 € par intervention.

**2) ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CCRLCM (EXERCICE 2017)**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le rapport établi par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes portant sur l'exercice comptable 2017.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui ont institué la fiscalité unique doivent en effet verser aux communes membres, ou recevoir des communes membres une attribution de compensation égale au montant de la taxation professionnelle perçue par les communes l'année précédant la création de la Communauté de Communes, attribution qui est minorée des charges transférées qui sont assumées par la Communauté. Les sommes qui sont reversées aux communes par la CCRLCM ou qui sont prélevées sur les Communes par la Communauté, doivent être répertoriées dans le compte administratif de chaque commune.

### **3) DEMANDE DE RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS (RUE DE LA PINEDE)**

L'Assemblée a accepté la rétrocession de la voirie du lotissement l'Orée du Bois (rue de la Pinède) proposée par la SARL AXE TERRAIN, Lotissement l'Orée du Bois (rue de la Pinède) : parcelle cadastrée section B n° 1693 d'une superficie de 248 m<sup>2</sup> (voirie)

La cession sera effectuée pour l'euro symbolique et les frais d'actes seront intégralement à la charge de la société cédante.

### **4) PROJET DE MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE TELEALERTE POUR LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS**

Le Conseil Municipal a décidé mettre en place un système de téléalerte dans le cadre de la prévention des risques majeurs. L'offre de la société Ciitélécom, proposée dans le cadre d'un partenariat avec le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux aquatiques et des Rivières) a été retenue à la suite d'une démonstration effectuée au Conseil Départemental.

Pour les communes de 1000 à 2500 habitants, le coût se répartit de la façon suivante :

- Mise en service : 475,00 € HT
- Abonnement annuel : 500,00 € HT

Une formation sera proposée le 2/05/2018 au Conseil Départemental.

### **5) INFORMATION : OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LES COMMUNES DE FERRALS LES CORBIERES (LIEU-DIT LE RIBAIRAL) ET LEZIGNAN-CORBIERES (LIEU-DIT CABANON DE BORIES)**

M. le Maire informe l'assemblée de l'ouverture de l'enquête publique relative à la réalisation, par la société URBA 23, de la centrale photovoltaïque au sol sur les communes de FERRALS LES CORBIERES et LEZIGNAN-CORBIERES. Celle-ci se déroulera du lundi 26/03/2018 au vendredi 27/04/2018.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux jours et heures suivants :

- Lundi 26/03/2018 de 9H à 12H en mairie de FERRALS LES CORBIERES
- Lundi 09/04/2018 de 8H30 à 12H en mairie de LEZIGNAN-CORBIERES
- Lundi 16/04/2018 de 9H à 12H en mairie de FERRALS LES CORBIERES
- Vendredi 27/04/2018 de 13H30 à 17H30 en mairie de LEZIGNAN-CORBIERES

### **6) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil municipal a décidé de faire l'acquisition de matériel (tapis de sol, ballons, élastiques...) pour la nouvelle activité de gymnastique adaptée mise en place pour les personnes âgées de 75 ans et plus.
- Dans le cadre de la déclaration préalable pour division foncière de la parcelle WH 39, avenue de la Mer, (4 lots) présentée par M. Claude SEGUY, le SYADEN a établi une convention fixant la participation de la commune pour la réalisation de l'extension du réseau basse tension nécessaire à la réalisation du projet. Celle-ci s'élève à 2 212 € et sera ensuite mise à la charge du propriétaire par le biais d'une convention de Projet Urbain Partenarial. La convention avec le SYADEN a été approuvée à l'unanimité.
- Une convention de servitude avec ENEDIS a été approuvée à l'unanimité pour le passage du réseau électrique basse tension destiné à alimenter le futur chenil communautaire. La parcelle concernée est située sur le territoire de LEZIGNAN-CORBIERES, lieu-dit Cabanon de Bories (cadastrée section E n°464).

- Le conseil a approuvé à l'unanimité la fixation du montant des prix attribués dans le cadre du Concours des Illuminations de Noël 2017 :

- 1<sup>er</sup> prix : 130 €
- 2<sup>ème</sup> prix : 130 €
- 3<sup>ème</sup> prix : 110 €
- 4<sup>ème</sup> prix : 90 €
- Prix d'encouragement : 30 €

Les prix sont constitués de bons d'achats dans les commerces du village (Restaurant « En Catimini », Epicerie « Les belles sœurs », Boulangerie « Chez Sohoane et Elowan », Bar à vin « Chez Bembe », Bureau de Tabac Bertrand, Reine Coiffure).

- Informations diverses :

- Un miroir a été commandé afin de sécuriser l'accès des piétons à la boulangerie.
- Point sur les travaux de renouvellement du réseau AEP.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 22H10.